

Circuit du dossier de demande de césure

- 1-Dossier de césure à imprimer, accompagné des documents demandés (cf charte).
- 2-Rendez-vous auprès du Service d'accompagnement à la formation l'insertion, la réussite et l'entrepreneuriat (SAFIRE) pour obtention d'un rapport sur le projet (pièce à joindre au dossier).
- 3-Dépôt du dossier auprès du secrétariat pédagogique avant le 15 juillet 2025 pour une césure prévue à la rentrée de septembre ou avant le 15 novembre 2025 pour une césure débutant au semestre 2 de la même année universitaire.
Attention, les étudiants inscrits sur la plateforme d'admission Parcoursup doivent déposer leur dossier dans les plus brefs délais après avoir accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- 4-Transmission par le gestionnaire de formation au directeur d'études ou au responsable de formation pour avis.
- 5-Retour du dossier au gestionnaire de formation.
- 6- Décision du-de la directeur-riche administrative de l'institut / composante par délégation du Président de l'université, sur la demande de césure et information de l'étudiant par le gestionnaire de formation
- 7- Transmission d'une copie de la convention par le gestionnaire de formation à l'étudiant.